

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 17 JUIN 2025

Appel : Présents : 31 Excusés : 4 Non excusés : -

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Conseil, à M. René Cusin de *la Broye Hebdo*, ainsi qu'à deux auditeurs villageois.

Ordre du jour : Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 06 mai 2025
3. Informations du Président
4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2024
5. Préavis municipal n° 10 / 2025 : Comptes 2024
6. Préavis municipal n° 11 / 2025 : Règlement du personnel communal
7. Préavis municipal n° 12 / 2025 : Création d'un poste supplémentaire de responsable des services techniques
8. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales
9. Informations municipales
10. Divers et propositions individuelles
11. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 6 mai 2025

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

S. Carrard, vice-président et J. Theux, syndic rendent hommage au Président sortant Patrick Thévoz après dix ans à la présidence du Conseil.

4. Rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2024

P. Thévoz souligne la bonne collaboration entre la Commission et la Municipalité, ainsi que le travail toujours très constructif de ce rapport. Il observe que ce pertinent rapport permet de souligner et surtout de régler au mieux les observations, recommandations émises et d'en tirer les enseignements dans le but de constamment essayer de s'améliorer.

La Commission de gestion (CoGe), par son président, A. Matar, relève les points suivants :

En conformité au mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné la gestion, en s'appuyant sur :

- *Le rapport de gestion 2024 de la Municipalité ;*
- *Les entretiens exécutés avec les membres de l'exécutif.*
- *Les documents que la Municipalité a mis à sa disposition.*

La CoGe relève que :

- *Les observations et recommandations ouvertes lors des rapports précédents ont pour la plupart été mises en œuvre ;*
- *De nombreuses recommandations ont été émises dans son rapport. Elle suggère que ces points soient traités durant l'année 2025, dans la mesure du possible et selon l'ordre de priorité que la Municipalité se sera fixée.*

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 1 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver le rapport de gestion pour 2024, avec les remarques mentionnées ci-dessus.

P. Thévoz informe que la Municipalité a également établi un rapport de gestion de la Municipalité qui peut être consulté sur le site internet.

Le Président s'associe à la Commission pour adresser ses remerciements au Syndic, à la Municipalité et à l'ensemble des employés communaux pour leur engagement, leur disponibilité et leur dévouement pour le plus grand bien de notre commune.

Le rapport de la Commission de gestion est approuvé à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 10 / 2025 : Comptes 2024

J. Theux : Les comptes 2024 se soldent par un léger excédent de revenus de Fr. 12'998.85 après des amortissements extraordinaires de Fr. 86'000, alors que le budget présentait un excédent de charges de Fr. 55'000.—. Le préavis est conséquent avec beaucoup d'explications, c'est un travail spécifique qui a été fait cette année dans le but de migrer dans le modèle comptable MCH2. L'équilibre observé traduit une bonne maîtrise des charges, un niveau d'endettement faible et une valorisation efficace du patrimoine communal. Une analyse des comptes fait notamment ressortir :

- Le retour à des entrées fiscales d'un montant proche du budget annoncé et de la moyenne des dernières années après deux années de baisse conséquente en 2022 et en 2023.
- Une couverture insuffisante des domaines autofinancés par les taxes liées.

La marge d'autofinancement communale montre que les revenus communaux couvrent toutes les charges de fonctionnement, permettant ainsi à la commune de procéder à des investissements. Cette marge étant toutefois en érosion, il conviendra d'agir principalement sur :

- L'ajustement des taxes liées aux domaines autofinancés ;
 - L'optimisation des charges : diminution des frais de fonctionnement et examen des possibles collaborations intercommunales pour identifier des synergies possibles.
 - La diversification des sources de revenus : encourager l'implantation d'activités économiques, développer les recettes touristiques (port, tourisme doux) et optimiser la valorisation immobilière.
- Le résultat positif de 2024 ne doit donc pas pousser à ignorer quelques vulnérabilités structurelles de nos finances communales :
- Plus de 60 % des revenus de la commune proviennent de l'impôt, rendant la stabilité financière très dépendante de la conjoncture économique et de l'évolution démographique locale.
 - Les charges fixes, notamment les contributions intercommunales et cantonales, représentent plus de la moitié des dépenses, réduisant ainsi la marge de manœuvre financière. Les finances de la commune de Faoug sont actuellement solides même si une approche proactive d'optimisation, de diversification et de sécurisation est essentielle pour garantir la résilience de la commune.

Commission de gestion : A. Matar rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

En conformité du mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné les comptes 2025, en s'appuyant sur :

- *Le préavis municipal 10/2025 – Comptes 2024, avec ses annexes ;*
- *Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;*
- *Les explications fournies par M. le Syndic. La CoGe relève que :*
- *L'exercice 2024 se solde par un excédent de CHF 12'998.85*
- *Le montant total des emprunts est maintenu à CHF 1'500'000.—.*
- *Des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 86'000.— ont pu être effectués. Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2024, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.*

La CoGe remercie Monsieur le Syndic pour les explications et réponses apportées lors du pointage des comptes.

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

M. Krenger : Il a été mentionné qu'il fallait réduire les frais administratifs de la Municipalité ; selon les comptes, il a été budgété Fr. 85'000.— et on est à plus de Fr. 125'000.—. Il faut prendre des mesures concrètes en définissant des budgets alloués pour chaque préavis et mettre des priorités. On ne peut pas continuer à augmenter les frais des vacations à ces montants-là.

J. Theux : Il y a en effet un gros dépassement, qui avait été annoncé en juin 2024. Le travail effectué par la Municipalité a été conséquent et portait pour la grande majorité sur des préavis obligatoires. Nous avons également vécu une situation particulière avec l'engagement du nouveau personnel communal qui nous a poussés à faire plus de travail administratif. Par ailleurs, les attentes cantonales ainsi que la juridicisation de la vie politique se sont avérées très chronophages. Le plafond des vacations pour le budget 2025 a été fixé plus haut et nous faisons notre possible pour ne pas le dépasser. Nous avons atteint un pic non tenable. Les quatre démissions au sein de la Municipalité étaient liées à la surcharge de travail.

A. Matar : La Commission de gestion a émis des recommandations à ce sujet-là dans son rapport.

P. Heim : Ce serait bien qu'il y ait dans la présentation des comptes une petite analyse indicative avec les ratios, cela donnerait une image réelle de l'état de santé financier de la commune.

On voit que la marge d'autofinancement descend énormément, mais on ne connaît pas sa relation par rapport aux investissements nets. Ces indicateurs sont importants, ce serait bien de les avoir. Mais peut-être que vous les avez en interne et qu'ils ne sont pas publiés ?

J. Theux : Oui nous avons plus d'indicateurs. La plupart des indicateurs qui sont calculés sont disponibles sur le site du Canton. Avec le modèle MCH2, le prochain budget ainsi que les comptes seront beaucoup plus détaillés.

P. Thévoz : Nous avons évoqué ces deux dernières années la possibilité que les comptes soient examinés par la Commission des finances plutôt que par la Commission de gestion, et avons constaté qu'il faudrait modifier notre règlement communal. L'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes prévoit de régler cette question en proposant d'attribuer ces compétences à la seule commission des finances.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 10 / 2025 : « Compte 2024 », à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 11 / 2025 : Règlement du personnel communal

J. Theux : Nos objectifs sont d'être en conformité d'un point de vue légal, de mettre en place une grille salariale détaillée et une classification claire des postes, d'avoir des conditions d'engagement attractives, de proposer un règlement rédigé en langage épïcène. Nous nous sommes appuyés sur : - le nouveau règlement type cantonal de septembre 2023 ; - les règlements, directives et grilles salariales des autres communes de la région ; - les avis, remarques et suggestions du Conseil Communal de Faoug.

Commission de gestion : A. Matar rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Le nouveau règlement, fondé sur le modèle type cantonal, les pratiques des communes voisines et les remarques du Conseil lors de l'adoption du règlement actuel, vise principalement à améliorer la classification des postes et à l'associer à une échelle salariale plus précise. Cette réforme renforce l'attractivité de la Commune en tant qu'employeur.

Selon les informations fournies par notre Syndic, les salaires actuels ne connaîtront pas d'augmentation substantielle à l'entrée en vigueur du règlement. Une progression de 1,5 à 2 % est toutefois possible en cas d'évaluation annuelle positive. Aucun employé ne sera reclassé à un niveau supérieur à son salaire actuel ; chacun sera positionné selon son poste et son expérience.

La Commission s'interroge néanmoins sur certains reclassements. Par exemple, la fonction de Secrétaire municipale passe d'une fourchette de 74'139 à 107'000 francs à une nouvelle plage de 85'000 à 123'905 francs. De même, le classement du poste de responsable des services techniques en classe 6 pourrait nuire au recrutement de profils qualifiés, en raison d'une rémunération jugée peu compétitive. L'enclassement de l'employé administratif en classe 3 soulève également des questions, notamment en comparaison avec les fonctions de la classe 4.

La Commission ne se prononce pas sur les quatre directives annexées, n'ayant pas la légitimité pour le faire. De plus, ne disposant pas de compétences spécifiques en ressources humaines, elle ne se prononce pas sur la validité juridique des articles du règlement. Elle fait confiance à la Municipalité et aux services cantonaux qui ont validé le document. Il aurait toutefois été pertinent de constituer une commission ad hoc ou de solliciter un spécialiste RH pour évaluer ce règlement.

La Commission relève positivement la transparence accrue du nouveau règlement, notamment en ce qui concerne les fonctions et les rémunérations. Les directives opérationnelles apportent un complément utile. Les conditions sociales sont également améliorées, notamment en matière de primes (ancienneté, départ à la retraite) et de congés (maternité, allaitement).

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 11/2025 tel que présenté. Enfin, nous souhaitons souligner un point d'amélioration : ce préavis nous a été soumis alors que nous étions déjà mobilisés sur le rapport de gestion et les comptes 2024, deux tâches exigeantes concentrées dans les deux mois précédant le Conseil de juin. Malgré nos demandes répétées, cette surcharge n'a pas été évitée, ce qui a affecté la qualité de notre travail. Nous demandons qu'à l'avenir, une meilleure répartition des préavis dans le temps soit mise en place.

Commission des finances : R. Tacheron rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Lors de la présentation du préavis, il a été relevé que certains points pouvaient ou devaient encore être améliorés, notamment : - La question de la prolongation de la période d'essai sur un autre motif que la maladie ou l'accident qui n'était pas conforme au droit ;

- La grille salaire laissant très peu de marge de manœuvre en indiquant des salaires d'entrée bas ;*
- Le fait que le règlement utilise la forme masculine plutôt qu'une formation épïcène sont les principales modifications de ce nouveau règlement avec l'art. 4 du défraiement forfaitaire pour le service de piquet*

La Commission des finances trouve que cette nouvelle grille salariale est nettement plus attractive et transparente que l'ancienne, et favorisera à augmenter l'attractivité de notre commune en tant qu'employeur et de ce fait limitera des départs intempestifs, comme par le passé, tout en sachant que reformer de nouveaux employés ainsi que la recherche de ceux-ci a un coût certain non négligeable. La Commission espère aussi que ce nouveau règlement qui remplacera celui de 2018 qui a été amendé fin 2023 sera bien le définitif afin de limiter les frais que tous ces changements peuvent occasionner. En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 11/2025 tel que présenté.

J. Theux : Nous avons pris note de la demande de la Commission de gestion d'essayer de mieux étaler les préavis. Ce n'est pas notre volonté de surcharger le calendrier en juin ; nous voulons être sûrs d'obtenir la validation cantonale afin que ce règlement devienne effectif rapidement.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 11 / 2025 « Règlement du personnel communal », à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 12 / 2025 : Création d'un poste supplémentaire de responsable des services techniques

J. Theux : La Municipalité propose de créer un poste de responsable des services techniques ; de réaliser des travaux de menuie importance à l'administration communale pour permettre à cette personne de travailler, et d'étendre le périmètre de l'administration communal au Carnotzet.

La complexité des affaires, surtout pour la police des constructions, augmente continuellement, et la Municipalité n'a pas toujours les compétences techniques nécessaires pour les traiter directement. Il est de plus en plus fréquent que les décisions municipales soient contestées par voie juridique, notamment en ce qui concerne la police des constructions, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Le modèle actuel de gestion de la police des constructions, principalement par la secrétaire municipale avec l'aide du municipal responsable du dicastère atteint ses limites car l'investissement temporel est devenu trop conséquent. Par ailleurs, les services effectués par des cabinets externes qui sont refacturés aux concitoyens qui font des demandes de permis sont aussi conséquents, ce qui génère de l'insatisfaction. Il faut savoir que la zone réservée qui est en place depuis environ sept ans va prochainement être abolie avec l'entrée en force du PACom, et l'on s'attend à ce que de nombreux dossiers soient déposés. Par ailleurs, différents dossiers de rénovations assez conséquents sont en cours sur des biens qui ne sont pas dans la zone réservée. Les objectifs sont d'internaliser autant que possible les compétences et la gestion du domaine technique ; limiter les frais externes, garantir une ligne de conduite cohérente, en raison des changements de conseillers municipaux à chaque législature ; décharger la Municipalité des tâches administratives. Les domaines d'activités concernés sont : police des constructions, réseaux d'eaux potables et usées, routes, éclairage public, places et espaces publics, bâtiments communaux, etc. Le taux de travail envisagé est d'environ 70%. Le coût de la création du poste devrait s'avérer sans impact sur les finances communales, hormis en ce qui concerne la phase de transition, après laquelle la commune pourra réduire ses charges liées aux vacations de la Municipalité. La configuration actuelle du bureau communal ne permettant pas d'accueillir une personne supplémentaire, des travaux sont prévus afin de séparer la salle de Municipalité en deux espaces afin de créer un bureau pour deux personnes et une salle de pause. La salle de Municipalité serait déplacée au Carnotzet.

Commission des finances : *M. Krenger* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La Commission des finances comprend à l'unanimité le besoin d'acquérir des connaissances supplémentaires dans le domaine des services techniques de la commune. Cependant une majorité de la Commission ne soutient pas la forme proposée par le préavis.

La Commission des finances dans sa majorité émet des doutes sur les points suivants :

- *Le montant estimé pour les transformations des locaux communaux en bureaux nous paraît sous-évalué.*
- *La durée d'utilisation de ces nouveaux bureaux nous semble trop court et il paraît peu raisonnable d'investir pour la transformation des locaux actuel. En effet de nouveaux bureaux communaux devraient être réalisés selon les plans de la RF45 présentés par la Municipalité d'ici environ 3 ans.*
- *La projection de réduction des coûts liée à l'engagement d'une personne supplémentaire se base sur des hypothèses. Or, d'autres projections faites par la Municipalité par le passé, qui devaient apporter un gain de temps et des économies, n'ont pas été couronnées de succès.*

La Commission des finances propose à la Municipalité d'étudier une autre alternative, à savoir une collaboration avec des communes voisines sur ce sujet.

La Commission des finances, après avoir examiné le préavis et délibéré sur son contenu propose à la majorité au Conseil communal de refuser le préavis 12/2025 concernant la création d'un poste supplémentaire de responsable des services techniques.

Commission PACom : D. Galliard rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La commission salue la volonté de professionnaliser la gestion technique de la commune. Elle partage le constat posé dans le préavis : le modèle actuel atteint ses limites, tant en matière de charge de travail que de cohérence dans le traitement des dossiers techniques. Elle reconnaît l'utilité de doter la commune d'une ressource spécialisée afin de répondre efficacement aux exigences croissantes dans ce domaine, notamment dans le cadre de la police des constructions, de la gestion des infrastructures et de la planification territoriale.

La commission propose d'approuver ce préavis, sous réserve des recommandations suivantes :

a) Taux d'engagement du poste : La commission estime que le taux de travail prévu à 60 % est justifié dans un premier temps, mais recommande de prévoir une certaine flexibilité. Le volume d'activité observé semble indiquer que le besoin réel pourrait se situer entre 60 % et 80 %, en fonction de l'évolution des projets et de la montée en charge progressive du poste.

b) Position hiérarchique dans l'organigramme : La commission recommande que la personne engagée ne soit pas subordonnée à la secrétaire municipale dans l'organigramme communal. Bien que les deux postes ne soient pas équivalents en termes de rémunération, la fonction de responsable des services techniques devrait être positionnée sur un échelon parallèle en matière de responsabilités, en raison de la spécificité technique et de l'autonomie nécessaire à cette mission.

c) Collaboration intercommunale : En parallèle au processus de recrutement, la commission recommande fortement à la Municipalité de poursuivre et approfondir les discussions avec la commune d'Avenches en vue d'une délégation de compétences, notamment dans le traitement de certains dossiers techniques complexes. Il est selon nous essentiel de mener ces deux stratégies en parallèle : recrutement interne et collaboration intercommunale, sans retard supplémentaire dans le traitement des affaires techniques.

Au vu des éléments présentés, la commission PACom recommande d'accepter le préavis n° 12/2025 dans son ensemble, avec les recommandations mentionnées ci-dessus, estimant que la création de ce poste constitue une étape importante dans la modernisation et l'efficacité de l'administration communale.

La commission remercie la Municipalité pour son travail de préparation et reste à disposition pour tout échange ultérieur en lien avec la mise en œuvre du présent préavis.

J. Theux : J'entends les doutes émis par la Commission des finances, mais nous avons été prudents et avons pris des mesures pour émettre des hypothèses au plus juste. Concernant la remarque du montant sous-évalué des travaux, nous nous sommes basés sur un devis ferme. Il est vrai que la durée de trois ans est courte, mais le besoin est pressant : la fin de la zone réservée arrive prochainement et des gros projets ont déjà été déposés. Le raccordement à l'ABV est aussi un gros projet en cours et le chantier de rénovation de la ferme RF45 va débuter. L'investissement actuel de la Municipalité est trop conséquent, ce qui a déjà conduit à plusieurs démissions. Par ailleurs, nous poursuivons le travail effectué pour collaborer avec la commune d'Avenches ; l'idée étant de traiter en interne les dossiers les plus simples et de pouvoir leur déléguer ceux plus complexes plutôt qu'à un prestataire externe. Si nous déléguons tout en externe, les coûts seraient beaucoup plus élevés.

A. Matar : J'appuie la décision de la Municipalité de créer ce poste. La commune a des projets pour lesquels un suivi professionnel et présentiel est nécessaire. Ce poste est primordial étant donné les remarques faites concernant les heures trop nombreuses effectuées par la Municipalité et les démissions dues à la charge de travail car il est difficile de concilier son travail, sa vie privée et la vie politique. Cependant, je nuancerais la notion des heures, la Municipalité aura encore toujours des heures de travail à effectuer pour les contrôles et les validations. Je ne pense pas que cela va réduire les heures à zéro pour la Municipalité, mais elles vont diminuer. Je souhaite également réagir à la recommandation de la commission PACom, ce sera un poste à responsabilité qui doit être rattaché à la secrétaire municipale. Pour l'aménagement des locaux, on parle d'une durée de trois ans, mais cela reste théorique. La recommandation a été faite de prioriser certains projets, la rénovation de la ferme RF45 pourrait être repoussée, ce qui rend donc nécessaire la création de ce poste et l'aménagement des bureaux y relatif.

S. Thomet : Il me semble nécessaire de professionnaliser, car les projets deviennent de plus en plus complexes. Le mandat des membres de la Municipalité est plutôt politique et exécutif, mais ils font beaucoup de choses techniques liées à des projets, ce qui ne fait pas partie de leur cahier des charges, il est nécessaire de déléguer ces tâches à un professionnel. Il serait en effet intéressant et important de

se rapprocher des autres communes, mais le temps paraît trop court. Ce serait le bon moment d'engager quelqu'un pour ce poste et ensuite d'introduire ce thème de collaboration avec d'autres communes. Concernant le changement de l'utilisation du Carnotzet, qui est un lieu de rencontre neutre pour la population, les sociétés locales et les commissions, est-ce qu'un autre endroit est prévu pour remplacer ce lieu ?

J. Theux : Nous avons le foyer de la Faoug'rmillière qui peut être utilisé, ou la salle entière si nécessaire. Nous n'avons pas d'autres locaux actuellement disponibles. Si nous séparons, comme proposé, la salle de Municipalité en deux, la partie qui deviendrait la salle de pause pourrait être mise à disposition car elle aura une entrée indépendante et sera séparée des bureaux communaux.

R. Tacheron : La Commission des finances dans son intégralité est d'accord qu'il faut créer ce poste, mais ce ne sera pas évident de trouver cette perle rare dans un délai de six mois. Par ailleurs, un poste à 70% aura quand-même un sacré coût avec les charges sociales à ajouter. Approfondir la relation avec les communes avoisinantes serait peut-être plus rapide que de trouver quelqu'un de disponible d'ici fin 2025 ou début 2026.

J. Theux : Il est important d'avoir une personne en interne pour coordonner le travail avec les communes voisines. Si la coordination doit se faire avec le Municipal en charge, qui travaille à 80% ailleurs, cela va être compliqué d'organiser des séances avec une autre commune en soirée ; il est difficile de rencontrer le service technique d'une autre commune en dehors des heures de bureau. Le poste que nous proposons est le juste milieu pour traiter la majorité des dossiers à l'échelle d'une commune sachant qu'on a toujours fonctionné avec des municipaux et une secrétaire municipale qui s'est formée sur le tas, mais qui n'a pas le niveau de formation requis d'un professionnel. Au sein de la Municipalité, il y a eu beaucoup de gens avec beaucoup de volonté qui se sont investis pour garder une ligne de conduite, mais c'est difficile d'évaluer les discussions avec un architecte ou un ingénieur si on n'a pas un certain bagage technique. Nous estimons que nous avons besoin d'avoir une telle personne en interne, mais nous avons aussi besoin de la collaboration avec les communes voisines. Nous n'allons pas diminuer le budget communal avec cet engagement, mais nous allons tout faire pour arriver à un équilibre avec un minimum d'impact financier.

T. Lavanchy : Le projet de collaboration avec une commune voisine est en cours. Il faut savoir que la commune d'Avenches a aussi beaucoup de dossiers en cours à traiter, ils ne sont pas tout à fait prêts à nous accueillir et de plus, ils ne vont pas se déplacer. Nous avons encore des dossiers à clôturer pour lesquels il faut se rendre chez les gens, travail actuellement effectué par la secrétaire municipale qui est déjà bien chargée et qui n'a pas forcément toutes les compétences requises dans ce domaine. Donc une personne en interne pour le suivi des dossiers est nécessaire, personne qu'il faudrait former au plus vite en vue du changement de la Municipalité l'année prochaine.

R. Tacheron : Il n'y a pas que la commune d'Avenches, il y a d'autres communes avoisinantes qui seraient d'accord de collaborer avec Faoug.

T. Lavanchy : Elles sont toutes déjà surchargées.

R. Tacheron : Il avait été mentionné que la commune d'Avenches avait refusé cette collaboration.

J. Theux : Au début oui. Ce qui a toujours été dit c'est qu'ils peuvent apporter leur aide sur la police des constructions, les routes et les canalisations, mais pas pour les suivis et visites de chantiers, supervisions et contrôles dans le village ni pour rédiger nos courriers ou venir faire des présentations, car ils n'ont pas le temps. Ils sont volontiers à notre disposition pour certains dossiers techniques. En engageant une personne, il y aura la possibilité de mettre en place cette collaboration.

S. Carrard : Je suis aussi persuadé que c'est important de lancer la recherche du candidat au plus vite, mais je pense qu'un taux d'activité de 70% n'est pas suffisant. Nous devons chercher quelqu'un de compétent qui peut rédiger et échanger avec des spécialistes. Tous les autres points devraient être suspendus en attendant d'avoir engagé le candidat. Ça ne sert à rien d'aménager des bureaux tant que le candidat n'est pas là ; les autres points devront être reproposés quand le candidat aura été engagé.

H-J. Brechbühl : En tant que membre de la Commission Avenir du village, je suis surpris qu'il n'y ait pas plus d'avance. La commune d'Avenches a sûrement des possibilités d'aide et de locaux. Il faut en plus trouver quelqu'un de très professionnel pour nous soutenir. Il ne me semble également pas nécessaire de réaliser des travaux pour aménager des bureaux.

J. Theux : Nous avons relancé la commune d'Avenches. Ils ont engagé quelqu'un pour la police des constructions au 1^{er} mars et doivent maintenant nous informer de comment ils peuvent nous aider. Leur aide a été sollicitée pour des dossiers que nous ne pouvons pas traiter en interne. Nous traitons les autorisations simples en interne, mais nous avons besoin d'un professionnel pour les dossiers plus complexes. Je rappelle que l'avant-projet de loi sur les communes oblige d'avoir un responsable en interne pour l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la police des constructions.

S. Giannini Heim : Je suis passée par le dicastère concerné, il est très difficile d'acquérir les compétences pour un nouveau municipal au niveau de la police des constructions. C'est essentiel de garder et perpétuer les compétences acquises en continu, surtout que les municipaux changent, c'est un investissement qui vaut la peine pour garantir la continuité et ne pas perdre les acquis et l'historique de cette matière complexe.

P. Thévoz : Faut-il séparer le point 1 du préavis pour la votation ?

J. Theux : Non, car nous n'allons de toute façon pas effectuer les travaux ni engager des frais avant d'avoir trouvé la personne.

Le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 12 / 2025 : « Création d'un poste supplémentaire de responsable des services techniques » à la majorité (24 avis pour, 5 avis contre, 1 abstention)

7. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales

P. Thévoz : Comme mentionné dans notre règlement communal aux art. 36 et 43, les commissions et délégués du Conseil aux associations de communes et organismes similaires rapportent une fois par année sur l'exercice de leur mandat.

CCLT (Commission Culture, Loisirs et Tourisme) – Lecture du rapport (annexé) par S. Thomet.

Commission du PECC - plan énergie et climat communal – Présentation par P. Lavanchy des diverses activités réalisées durant l'année.

Commission Eau potable : Cette commission n'a pas été convoquée entre juin 2024 et juin 2025. Sa dernière séance remonte au 13 mars 2024.

Commission PACom – Lecture du rapport (annexé) par S. Carrard.

Commission transformation bâtiment RF 45 – Lecture du rapport (annexé) par A. Matar.

Commission Avenir politique de la commune – P. Thévoz relève que cette commission a fonctionné pour se prononcer sur le préavis 8/2025, et plusieurs discussions constructives ont eu lieu durant l'année écoulée. Elle sera de nouveau convoquée dans un futur proche.

Délégué du feu SDIS – Lecture du rapport (annexé) par P. Thévoz (pour J. Laverrière, excusé).

Délégué à l'entente intercommunale des Savoies – Lecture du rapport (annexé) par P. Thévoz (pour J. Laverrière, excusé).

ARPEJE (CI) – Lecture du rapport (annexé) par D. Galliard.

Déléguée FOREMS (Formation et Rencontre-Etablissement Médico-Social) – Lecture du rapport (annexé) par P. Walker.

Déléguée GFBV - Groupement Forestier Broye-Vully - : Lecture du rapport (annexé) par P. Walker.

Délégué ORPC-Protection civile – H.-J. Brechbühl : n'a pas été sollicité.

R. Tacheron : Des remarques ont été faites disant que le résumé de la dernière séance fait par le président ainsi que la lecture des rapports prenaient trop de temps. Pour l'année 2024-2025, nous avons eu 22 préavis à traiter, ce qui change beaucoup des dernières années, il y a donc forcément plus de temps pour la lecture des rapports. Je ne comprends pas les personnes qui se sont plaintes et je trouve que de raccourcir les rapports ne nous ferait gagner que très peu de temps. J'appréciais aussi beaucoup les résumés des séances précédentes.

P. Thévoz : rappel du contenu du courriel envoyé le 10 juin dernier à tous les participants de nos assemblées communales "on m'a fait la remarque que la lecture des rapports de commissions prenait trop de temps. Les rapports doivent être établi comme d'habitude, mais on peut en résumer la présentation (par ex. en zappant la première partie, l'introduction & en venir directement au fait). J'en ai fait la proposition lors de la séance de présentation des préavis aux différentes commissions. On m'a aussi répondu que le rappel des faits du conseil précédent prenait également beaucoup de temps. J'ai entendu cette remarque => je ferai plus court ou pas du tout !"

9. Informations municipales

J. Theux : PACom : La mise à l'enquête aura lieu du 20 juin au 20 juillet 2025.

RF45 : Nous avons présélectionné des cabinets d'ingénieurs pour un appel d'offre ciblé. L'adjudication des mandats est prévue en juillet.

Rencontres avec le Syndic : Elles débuteront en automne.

Th. Lavanchy : Eau potable : – Nous avons reçu les plans provisoires du projet de l'ABV. Une rencontre avec la Commission eau est prévue le 9 juillet. Le projet va être finalisé en septembre pour passer aux phases de l'adhésion à l'ABV et des appels d'offres. Comme initialement prévu, les crédits d'investissements pourraient être présentés au Conseil communal de décembre. – Notre dossier d'auto-contrôle (notre outil de pilotage de l'eau) a été revu par le bureau d'études hydrauliques Miaz et Weisser SA, il reste une dernière clarification à faire avec les rôles de la voirie dans le service des eaux.

L. Poinçot : Balade diagnostic de mobilité piétonne : Cette balade a eu lieu le 10 juin. Les principaux points ressortis portaient sur les passages piétons considérés comme dangereux ou mal placés, ainsi que le trottoir qui descend de la route de Salavaux qui est en piteux état et l'accès au passage piétons à la gare est mal adapté. Des remarques ont été effectuées sur divers endroits stratégiques du village qui pourraient être améliorés par la pose de bancs ou de sièges relais. Nous allons voir ce qui pourrait être fait rapidement et facilement avec un budget restreint, et pour les projets plus conséquents, effectuer un rétroplanning et contacter les services cantonaux.

M. Studer : n'a pas d'informations à communiquer.

10. Divers et propositions individuelles

R. Tacheron : Dans le rapport de la Commission de gestion, il est indiqué, concernant le port communal, que le règlement est venu en retour de M. Prix qui a donné son accord de principe et que la Municipalité attend encore le retour du Canton. Mais nous avons un règlement actuel qui date de 2015 et qui stipule à l'article 7 que « Une place attribuée doit être occupée le 1^{er} mai de l'année en cours. Sur requête expresse du bénéficiaire, la Municipalité peut prolonger ce délai. Si une place n'est pas occupée le 1^{er} mai de l'année en cours, la Municipalité impartit un délai de 15 jours au bénéficiaire pour l'occuper ou indiquer les raisons de la non-occupation. Si malgré le délai impartit, la place n'est pas occupée ou que les raisons de la non-occupation n'ont pas été communiquées à la Municipalité, celle-ci peut disposer de la place librement ». Le 1^{er} mai il y avait moins de 50% des places qui étaient occupées. Le 15 mai il y en avait un peu plus de 50%. Et là, au 17 juin, il y a encore des places qui ne sont pas occupées. Est-ce que des contrôles sont effectués ? Cela ne prendrait pas beaucoup de temps. C'est clair qu'avec la modeste somme demandée, les places peuvent être occupées seulement trois mois par année. On a doublé le prix des cabines pour gagner Fr. 1'500 et avec l'adaptation du prix des places de bateaux, on pourrait gagner 10 fois plus. Sur les 36 places, je doute qu'il en ait une vingtaine qui ont fait une demande à la Municipalité pour retarder la mise à l'eau.

J. Theux : Nous avons reçu quelques demandes de report, mais en effet pas pour la totalité des places non-occupées. Actuellement nous n'effectuons pas de surveillance. Une augmentation sera effectuée car les prix actuels sont effectivement très bas, mais nous devons d'abord passer par les services cantonaux. Un préavis à ce sujet devrait être présenté au Conseil cette année encore afin que cela entre en vigueur l'année prochaine. C'est en attente car la personne en charge du dicastère concerné n'est plus là. J'ai pris note, nous allons regarder.

S. Carrard : Nous avons parlé de prioriser les mandats. Quand j'entends que nous n'avons pas priorisé la gestion du port, mais qu'on a effectué une balade diagnostic avec moins de dix personnes, je trouve que la gestion des priorités pourrait être améliorée.

R. Tacheron : Cela fait 15 ans qu'on perd de l'argent sur ce port.

J. Theux : Là on mélange le port et la plage. Depuis que je suis là, nous n'avons rien investi sur le port donc nous n'avons pas pu perdre de l'argent. Pour l'instant le port et la plage sont dans le même compte ; ce ne sera plus le cas l'année prochaine, nous verrons donc mieux le rendement du port. S'agissant des décisions de priorités, nous nous sommes réparti les tâches de manière à effectuer des travaux pour toucher toute la population. Cette année, nous allons prioriser les travaux qui augmentent les rentrées d'argent.

M. Kaeser : Nous avons loué le refuge du Bois de Mottet, et nous avons constaté que les tables ne sont plus à niveau, et que les bancs autour du foyer ne sont plus en bon état

T. Lavanchy : Des bancs ont été commandés au groupement forestier, et je note la remarque sur les tables. Concernant le point précédent, je gère actuellement les deux dicastères en parallèle, je n'étais pas au courant, mais les employés de la voirie pourront se charger de ce qui est nécessaire.

M. Ruano : Au cours des deux derniers mois, il y a eu plusieurs locations de la Fourmilière le vendredi soir, et à chaque fois, il y a de nouveau eu des voitures dans la cour de l'école aux heures de rentrée et de sortie d'école. Il faudrait fermer les barrières de la cour aux heures d'école quand il y a des locations.

P. Walker : La commune a-t-elle été informée que le panneau 30 Km/h a fini dans le champ à la route Henri-Druey ?

J. Theux : Oui nous avons été informés de cet accident, le remplacement du panneau est en cours.

R. Tacheron : À la sortie de la Route Neuve, les accotements ont été fauchés, mais pas le talus. Il est très difficile de s'engager sur la route principale en direction de Morat car on ne voit pas les voitures qui viennent d'Avenches, c'est dangereux car il faut s'avancer beaucoup trop pour avoir une visibilité.

T. Lavanchy : Nous avons signé la charte des talus et nous sommes en train d'essayer de l'appliquer avec des zones test. Ce talus va être fauché.

P. Thévoz : Je quitte la présidence du Conseil, j'ai été honoré d'occuper cette fonction durant ces dix dernières années. Je remercie tous les membres du Conseil pour leur implication positive, et pour leur intérêt pour la chose public de notre beau village. Je remercie également la Municipalité, l'ensemble du personnel communal et le bureau du Conseil.

11. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

Le Président rappelle qu'à la fin de chaque année de législature, conformément au règlement du Conseil communal, nous devons renommer et renouveler les membres du Bureau du conseil (président, vice-présidents, scrutateurs et suppléants), la Commission de gestion et la Commission des finances.

- Sylvain Carrard est élu à la présidence à l'unanimité.
Delphine Galliard est élue vice-présidente à l'unanimité.
Sandra Laverrière est élue 2^{ème} vice-présidente à l'unanimité.
- Les scrutateurs actuels, Barbara Petrauskas Brechbühl et Mathieu Kaeser, ainsi que les suppléants actuels, Laurent Jaccard et Anne-Marie Schwaller, sont réélus à l'unanimité.
- Les membres de la Commission de gestion élus sont :
Président : Ahmad Matar / Membres : Sandra Laverrière, Matthieu Ruano, Laurent Jaccard, Paola de Battisti / Suppléants : Rolf Hotz, Mathieu Kaeser
- Les membres de la Commission des finances élus sont :
Président : Roland Tacheron / Membres : Michaël Krenger, Yves Mischler, Pascal Heim, Hans-Jörg Brechbühl / Suppléants : Thierry Miauton, Patrick Fleischhacker

Jetons de présence

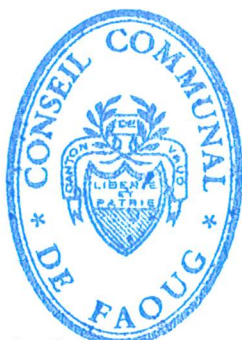
Les jetons de présences non encaissés ont été versés l'année dernière à l'association Chaque pas compte. Plusieurs membres du Conseil ont proposé qu'exceptionnellement, suite à la catastrophe de Blatten, nous fassions don de ceux-ci à un organe officiel qui aidera financièrement les personnes sinistrées. Le Conseil communal décide de verser la moitié des jetons de présence aux sinistrés de la commune de Blatten et l'autre moitié à l'association Chaque pas compte.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances :

- Élection complémentaire à la Municipalité : 1^{er} tour, dimanche 29 juin, éventuel 2^{ème} tour, dimanche 20 juillet 2025
- Séances du Conseil communal : Les mardis 7 octobre, novembre (date à définir), 9 décembre 2025

La séance est levée à 22h20


Sylvain Carrard
Président




Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 17 juin 2025

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2025.